



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue en visioconférence le 18 janvier 2021 à 20h, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire
Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

Julie Guay et Rick Tanguay assistent en visioconférence

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

**Rés. no
2021-001**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2021-002

Rés. no
2021-003

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7^e séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 12^e séance ordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 11



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-004**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 12^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 5^e séance extraordinaire (budget) de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 5^e séance extraordinaire (budget) de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général fait rapport verbal au conseil concernant le suivi et l'exécution des résolutions.

5. DOCUMENTS D'INFORMATIONS

5.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de Mme Diane Synnett, concernant les activités du service de l'urbanisme.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.3 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

Rés. no
2021-005

5.5 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 11 janvier 2021, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 8 décembre 2020 et le 8 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 52 chèques présentés pour un montant de 64 267.15 \$.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2021-006

8.1 Autorisation indexation des échelles salariales et taux horaires 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT les dispositions des contrats individuels



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT les tableaux présentés au conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'indexation de l'échelle salariale pour l'exercice 2021, tel que présentée;
- ii. D'autoriser les taux horaires des employés municipaux au 1^{er} janvier 2021, tel que présentés.

**Rés. no
2021-007**

8.2

Répartition des dossiers et responsabilités des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT que plusieurs postes au sein d'organismes et comités nécessitent la nomination de membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer certains conseillers comme responsable de dossier qu'il considère stratégique :

EN CONSÉQUENCE, et sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les membres suivants aux postes indiqués dans le tableau qui suit :

Représentants du conseil sur des instances externes :	
Commission des loisirs	Christian Malouin
Conseil des maires MRC	Maire ou Julie Guay
Office d'habitation de Manicouagan	Éric Desbiens
Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan	Maire ou Julie Guay
Comité Communauté en santé	Julie Guay
Comités internes permanents :	
Comité consultatif d'urbanisme	Sonia Malouin et Pierre Langlois
Comité de finance	Tous les membres du conseil
Comité de promotion et développement	Pierre Langlois et Éric Desbiens



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

économique	
Comité des locataires CCJ	Yoland Émond
Comité des locataires de terrain de maison mobile	Julie Guay
Comité local du pacte rural	Yoland Émond et Pierre Langlois
Comité ressources humaines	Sonia Malouin et Éric Desbiens
Responsables de dossiers particuliers :	
Maire/mairesse suppléant	À tour de rôle aux 8 mois par ordre de siège.
Travaux publics	Pierre Langlois
Service des incendies	Christian Malouin
Loisirs	Christian Malouin
Famille	Yoland Émond
Aînés	Sonia Malouin

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2021-008

9.1 Report des travaux d'installation des radars pédagogiques rue Vallilée

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a toujours pas reçu les permis nécessaires à l'installation des radars pédagogiques sur la rue Vallilée;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il apparaît plus judicieux d'attendre la fonte des neiges pour procéder à l'installation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter les travaux d'installation des radars pédagogiques rue Vallilée au mois de mai 2021.

Rés. no
2021-009

9.2 COVID-19 - Liste des services essentiels à maintenir, par département

CONSIDÉRANT les nouvelles directives gouvernementales pour la lutte à la pandémie de COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De statuer sur le maintien des activités des divers départements de la municipalité, tel que présenté dans le tableau suivant:

Service Sécurité Incendie (SSI)		
Activités	Statut	Précisions
Interventions d'urgence	Maintenu	
Entretiens hebdomadaires	Maintenu	
Prévention	Suspendu	
Permis et certificats	Suspendu	
Pratique	Suspendu, sauf si jugé essentiel par la direction	Limitée en petit groupe avec le respect des règles CNESST covid (selon les recommandations de l'ACSIQ)
Travaux publics et urbanisme		
Activités	Statut	Précisions
Service d'aqueduc	Maintenu	
Service d'égout	Maintenu	
Déneigement	Maintenu	
Voirie municipale	Maintenu	
Formation	Suspendu, sauf si jugé essentiel par la direction	Limitée en petit groupe avec le respect des règles du CNESST covid.
Gestion des permis et certificat	Suspendu, sauf si jugé essentiel par la direction	
Inspection	Suspendu, sauf si jugé essentiel par la direction	
Administration		
Activités	Statut	Précisions
Séance du conseil	Maintenu	Favoriser la participation en visioconférence
Comité de travail	Suspendu, sauf si	



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

	jugé essentiel par la direction	
Taxation	Maintenu	Les moyens de paiement alternatifs sont à privilégier
Trésorerie	Maintenu	Partiellement en télétravail
Formation	Suspendu, sauf si jugé essentiel par la direction	
Secrétariat	Maintenu	Partiellement en télétravail
Loisirs et culture		
Activités	Statut	Précisions
Activités intérieures	Suspendu	
Activités sportives extérieures	Suspendu, sauf pour les activités individuelles en bulle familiale	Piste de ski de fond, sentier raquette, patinoire extérieure (sauf hockey)
Bibliothèque	Suspendu	À cause des directives du ministère de l'Éducation aux écoles
Formation	Suspendu, sauf si jugé nécessaire par la direction	Limitée en petit groupe avec le respect des règles du CNESST covid

**Rés. no
2021-010**

9.3 Résultat du sondage et plan d'affaire - Résidence pour personnes âgées

CONSIDÉRANT que les données du sondage ne sont pas totalement compilés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la prochaine séance du conseil.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-011**

9.4 Résolution d'appuie - Projet de loi C-213, loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance-médicaments

CONSIDÉRANT que les député(es) cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel d'assurance-médicaments, fondé sur les mêmes principes que le régime public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité;

CONSIDÉRANT que le conseil juge approprié d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De soutenir le projet de loi C-213, loi portant promulgation de la Loi sur l'assurance-médicaments du Canada.

**Rés. no
2021-012**

9.5 Autorisation d'acquisition d'habit de combat - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes participe à un regroupement d'achats de l'UMQ pour du matériel en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la direction du SSI veut procéder à l'acquisition d'un habit de combat;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'acquisition d'un habit de combat pour le service de sécurité incendie de la municipalité, pour un budget maximum de 2000 \$, incluant les taxes.
- ii. De financer l'acquisition par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de cinq (5) ans.

**Rés. no
2021-013**

9.6 Crédit concernant l'inscription au camp de jour 2020 en contexte de pandémie COVID-19

CONSIDÉRANT que la municipalité a résolu, le 15 juin 2020, de tenir les activités du camp de jour 2020 pour un



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

maximum de 24 jeunes;

CONSIDÉRANT que le montant de l'inscription au camp de jour a été fixé à 290 \$ par jeune inscrit, afin de compenser les dépenses excédentaires attribuables à la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'en engagée, advenant qu'une aide gouvernementale lui soit consentie pour compenser ses dépenses excédentaires attribuables à la pandémie de COVID-19, à remettre un crédit sur les inscriptions au camp de jour 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser une remise de 100 \$ par jeune inscrit au camp de jour 2020.

**Rés. no
2021-014**

9.7 Révision de l'échelon salarial de Jessy Charrette en fonction des expériences pertinentes

CONSIDÉRANT qu'il est du mandat du comité des ressources humaines de statuer sur ce genre de dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance, afin que le comité des ressources humaines soit saisi du dossier.

**Rés. no
2021-015**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2021-016**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation